

Commune de Lit-et-Mixe

Conseil municipal du 12 avril 2017

Vote des budgets 2017

Rectificatif au procès-verbal Compléments au compte-rendu

Lorsque la discussion glisse vers la menace, elle est indigne du débat démocratique.

Ce conseil municipal du 12 avril 2017 aura certainement été un des plus insupportables pour les opposants à la majorité Litoise.

Pour enfoncer le clou, le secrétaire de séance attitré n'aura pas hésité à user d'assertions fallacieuses en associant des faits sortis de leur contexte à des réflexions formulées lors de sujets différents.

Tordu à outrance, le procès-verbal n'a une fois de plus été présenté qu'en séance, écartant ainsi toute analyse sérieuse préalable avant son approbation.

Bien qu'il ne soit ni affiché en mairie, ni diffusé sur le site Internet, le procès verbal, inscrit dans le registre ad hoc est consultable par quiconque en fait la demande.

Dès lors, deux points méritent quelques précisions :

- Pourquoi avoir voté contre le budget 2017 ?
- Pourquoi avoir, cette année, voté pour la création de 3 postes de policiers municipaux ?

Vote des budgets primitifs 2017

Afin d'éviter autant que possible de laisser place à toute mauvaise interprétation de ce que nous défendons en séance, nous préparons, pour les sujets sensibles, un texte qui sera lu in extenso. Pierre JUYON se charge de présenter celui relatif au vote du budget primitif 2017. Voilà, au mot prés, son allocution :

Concernant la maison de santé :

Bien qu'étant destinée à héberger la structure administrative du SSIAD qui, comme son nom l'indique, est un service à domicile, ainsi que les infirmières, elles aussi, exerçant essentiellement en dehors de la structure, cette mal nommée « maison de santé pluridisciplinaire » n'est, en fait, qu'un cabinet médical.

Installée en zone artisanale, elle est en contradiction totale avec les règles urbanistiques qui viennent d'être inscrites dans le SCoT. En effet, les enjeux majeurs du document d'urbanisme intercommunal prévoient la revitalisation des centres bourgs et la priorité aux déplacements doux. Elle est donc complètement à l'encontre des objectifs d'intérêt général qu'il porte.

Imposé par les professionnels de santé, ce projet n'a pas lieu d'être communal.

Dans ces conditions, le projet devrait être privé. La commune a la possibilité de vendre le terrain, puisqu'elle en est propriétaire. Les personnes privées associées ont alors tout loisir de le financer elles-mêmes, à leur convenance, comme ce fut le cas pour le cabinet de kinésithérapie, mais en aucun cas elles ne devraient avoir la possibilité de disposer des deniers publics pour le réaliser à leur bon vouloir.

Elles ont en plus la possibilité de mener l'étude conjointement avec l'ARS qui est également habilitée à l'accompagnement de projets privés, et à l'octroi éventuel de subventions.

La précipitation à lancer le projet, qui aura permis d'échapper à la coercition du SCoT, vu que ce dernier ne sera opposable qu'après la mise en œuvre du chantier, la préparation en catimini en dehors de la commission ad hoc, et notre amendement préconisant le recours à une consultation publique rejeté, ce projet sent la manipulation à plein nez.

Côté finances, maintenant :

Les 5 millions d'euros engrangés lors de la vente du terrain des Pelindres 2, dont vous aviez prétendu qu'ils n'avaient pas servis à solder la dette sont maintenant consommés. Il nous faut recourir à l'emprunt, avec un probable étalement sur 20 ans. (c'est maintenant confirmé)

Compte-tenu des projets de campagne que vous aviez présentés en 2014, et non encore réalisés, nous sommes inquiets pour la suite du programme et de ce que sera l'héritage laissé aux municipalités suivantes qui auront, non seulement à rembourser les dettes de projets dispendieux, mais également d'assurer l'entretien de tout ce nouveau patrimoine ajouté à l'ancien, qui pour quelques infrastructures ne se révèle plus très frais.*

Pour ces raisons, nous votons contre le budget 2017.

Suite à cet exposé, le débat s'anime, s'envenime, puis dérape lorsque le maire menace d'attaquer Pierre JUYON en diffamation dès le lendemain de la réunion. Il demande si quelques « courageux » sont prêts à témoigner. Quelques doigts se lèvent, puis tous les membres de la majorité suivent le mouvement.

Création de postes d'agents contractuels de droit public pour accroissement saisonnier d'activité des services municipaux.

Afin d'assurer les besoins saisonniers de fonctionnement de la Commune de LIT ET MIXE le maire propose de recruter :

- **TROIS** agents de surveillance de la voie publique en renfort du service de la Police Municipale du 28 juin 2017 au 31 août 2017, à temps complet
- **TROIS** agents techniques en renfort du service technique municipal du 1er juillet 2017 au 31 août 2017 à temps complet
- **CINQ** agents d'animation du 10 juillet 2017 au 11 août 2017 à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation pour les besoins de fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)
- **SIX** sauveteurs nautiques pour les besoins de la surveillance de la plage publique du Cap de l'Homy du 16 juin 2017 au 18 septembre 2017 à temps complet
- **TROIS** sauveteurs nautiques en renfort du 1er juillet au 31 août 2017 à temps complet

Marc RIGLET rappelle que depuis le début de la mandature, l'opposition est hostile au recrutement de trois policiers municipaux.

Etant par contre d'accord pour l'ensemble des autres créations de postes, il demande que ces recrutements saisonniers fassent l'objet de délibérations séparées.

Le maire rétorque que le point est déjà inscrit à l'ordre du jour, qu'il regroupe la totalité des créations de postes et qu'il est illégal de le modifier.

L'opposition insiste, expliquant que le fait de voter des délibérations séparées ne remet pas en cause la légalité de l'ordre du jour.

Mais le vilain débat précédent a laissé des traces, le maire s'obstine dans son refus.

Pour mettre un terme à une polémique bien partie pour redémarrer à nouveau un débat stérile, mais surtout afin de désamorcer toute accusation d'obstruction, l'opposition se résigne à voter pour.

Nous ne nous en sommes aperçus qu'après le conseil : la création de postes d'agents contractuels pour accroissement saisonnier d'activité n'était pas inscrite à l'ordre du jour sur la convocation officielle, celle qui est envoyée par la poste et signée par le maire.

Sans doute une omission du secrétariat. Ce sont des choses qui arrivent. Quoi qu'il en soit, si l'on veut respecter à la lettre la législation, soumettre au vote de l'assemblée un point non inscrit à l'ordre du jour est irrégulier.

Est encore plus irrégulier, d'avoir modifié l'ordre du jour présenté sur le compte-rendu et sur le procès-verbal en y ayant rajouté la ligne manquante.

La manipulation ne nous a pas échappé.

Compte-rendu complémentaire réalisé par les élus d'Alternative Litoise, opposition municipale, le 16 juin 2017